Le Guide des aides
en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET | DISPOSITIF DE L'U.E.

Actions collectives : projets d'expérimentation et de recherche appliquée

Publics concernés

Association , Établissement public , Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

Agriculture

Votre structure réalise des actions de recherche appliquée, de développement de tests, de réalisation d'expérimentations agricoles et/ou des actions de démonstration et d'information. Cet appel à projets vous permet de présenter un programme d'actions à la Région et de déposer une demande d'aide régionale.

Échéances

Date limite dépôt des dossiers : 8 juillet 2022

Objectifs

Soutenir l'expérimentation dans le cadre de la transition agricole

tendre vers la sortie des pesticides,
améliorer le bien-être et la biosécurité,
travailler à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de celui-ci.

Bénéficiaires

les personnes morales qui réalisent les actions de recherche appliquée, de développement de tests et de réalisation d'expérimentations
les personnes morales qui assurent le transfert des connaissances, réalisent ou organisent des actions de démonstrations et d'informations.

Montant

Actions d'expérimentation et de recherche appliquée (financement Région)

montant minimum dépenses éligibles : 50 000 HT € par projet
montant maximum dépenses éligibles : 300 000 € HT par projet
taux d‘aide publique: 50% maximum d’aide de la Région Nouvelle-Aquitaine et 80% d'aides publiques

Actions de démonstration et d'information - hors Agriculture Biologique (financement FEADER et Région)

montant minimum dépenses éligibles: 60 000 HT € de dépenses éligibles par projet
montant maximum dépenses éligibles : 500 000 € HT de dépenses éligibles par projet
taux d‘aide publique: 80% d'aides publiques (FEADER et Région Nouvelle-Aquitaine)

Critères de sélection

Actions d'expérimentation et de recherche appliquée (financement Région)

Les dossiers seront priorisés selon les modalités de l'Appel à projets et les critères suivants:

la sortie des pesticides
le bien-être animal et la biosécurité
l'adaptation au changement climatique et à l’atténuation du changement climatique

Actions de démonstration et d'information - hors Agriculture Biologique (financement FEADER et Région)

Les dossiers seront priorisés selon les modalités de l'Appel à projets et les critères suivants:

la sortie des pesticides de synthèse
le bien-être animal
l'adaptation au changement climatique et à l’atténuation du changement climatique

Comment faire ma demande ?

Les dossiers de candidature sont à déposer auprès la Région Nouvelle-Aquitaine selon le calendrier mentionné dans l'appel à projets :

Région Nouvelle-Aquitaine – Site de Limoges

Pôle Développement Économique et Environnemental

Direction Agriculture, Industries Agroalimentaires et Pêche

Service Filières - Promotion - Qualité

27 boulevard de la Corderie

CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

L'appel à projets, le formulaire de demande et la notice figurent respectivement aux pages 1 - 18 et 30 du document à télécharger ci-dessous.

Vos interlocuteurs : Fabrice ESCURE / Stéphanie LUCAS

Contacts : utiliser le formulaire "Contactez-nous" ci-dessous.

Correspondants

Service Filières Promotion Qualité

05 55 45 17 84

Service Filières Promotion Qualité

05 55 45 00 49